

Le droit de grève n'est pas négociable, mais le service offert aux usagers est améliorable !

La loi votée le 2 août contient des mesures destinées à restreindre le droit de grève des salarié-e-s ; elle ne vise absolument pas à améliorer le service rendu aux usagers des transports. A travers des obligations nouvelles, l'objectif est de casser la dynamique propre à un mouvement de grève, pour limiter les résistances collectives aux mesures antisociales ... qui toucheront tous les salarié-e-s, y compris celles et ceux (nombreux/ses) qui sont par ailleurs usagers des transports. Le MEDEF et son gouvernement veulent diviser les travailleurs/ses : nous devons, au contraire, renforcer notre unité, mettre en avant les solidarités interprofessionnelles, développer le travail commun entre usagers et salarié-e-s des transports.

Pourquoi le gouvernement s'attaque au droit de grève ?

Nous vivons dans un système où les intérêts du plus grand nombre, celles et ceux qui travaillent (ou le voudraient mais en sont privés par le chômage), sont opposés à ceux d'une infime minorité qui concentre entre ses mains profits financiers, pouvoirs économique et politique. En France, ces 5 dernières années, les 0,01% les plus riches ont vu leur pouvoir d'achat progresser de 42,6 %. Les premières mesures Sarkozy (15 milliards de cadeaux fiscaux pour les plus riches, défiscalisation des heures supplémentaires pour le patronat, etc.) vont renforcer cette tendance.

Le gouvernement défend les intérêts des plus riches ; Sarkozy affiche clairement quel est son camp : victoire électorale fêtée sur le yacht d'un de ses amis milliardaires, congés estivaux dans une résidence américaine louée 46 000 euros pour deux semaines, ...

De tout temps, le patronat a cherché à limiter les droits des salarié-e-s dans l'entreprise. Pour la grève comme pour bien des conquêtes sociales de la classe ouvrière, c'est la pratique, l'action collective qui ont imposé le droit ; le droit de grève n'est pas un cadeau des patrons et des gouvernements : c'est un acquis arraché par celles et ceux qui ont fait des grèves ... lorsque ce n'était pas légal de le faire !

C'est par la grève, que les principaux droits sociaux furent obtenus, et conservés malgré de multiples remises en cause : sans grève, pas de retraite, pas de réduction du temps de travail, pas de congés payés, pas de SMIC, pas de protection sociale, ... Il est donc logique que les patrons et leurs soutiens s'attaquent au droit de grève : plus les conditions légales pour faire grève sont compliquées, plus cela rend difficile la grève ... et c'est cela qu'ils souhaitent !

Il n'y a jamais eu aussi peu de grève dans les transports en France ; ainsi, à la SNCF, depuis 10 ans nous sommes à moins d'un jour par an et par cheminot-e ... et force est de constater que nous ne sommes pas dans une période d'avancées sociales pour les salarié-e-s, de renforcement du service public ferroviaire pour les usagers !

A quelques semaines d'attaques sociales fortes sur les retraites, l'assurance maladie (franchises médicales), la remise en cause du droit de grève par le gouvernement est la première étape !

Une loi qui n'apporte rien aux usagers des transports.

Sarkozy a vendu son projet en promettant trois heures de transport matin et soir, en cas de grève. Le projet de loi ne garantit rien en ce sens ... car ce n'est pas possible, sauf à interdire totalement la grève à des centaines de milliers de cheminots, agents de la RATP, personnel des transports urbains, etc.

Ainsi, un seul train qui roule, cela impose la présence de nombreux cheminot-e-s pendant ces heures là (agent de conduite, aiguilleurs, ...), mais aussi avant et après (préparation, rotation, maintenance des rames). Sarkozy a voulu faire croire que ce serait possible de garantir cela un jour de grève, pour des dizaines de trains, métros, bus, pour chaque desserte de proximité !

Une étude menée à la SNCF en 2006 résume la situation : sur plus de 6 000 retards de trains, seuls 2% étaient dus à des grèves ...

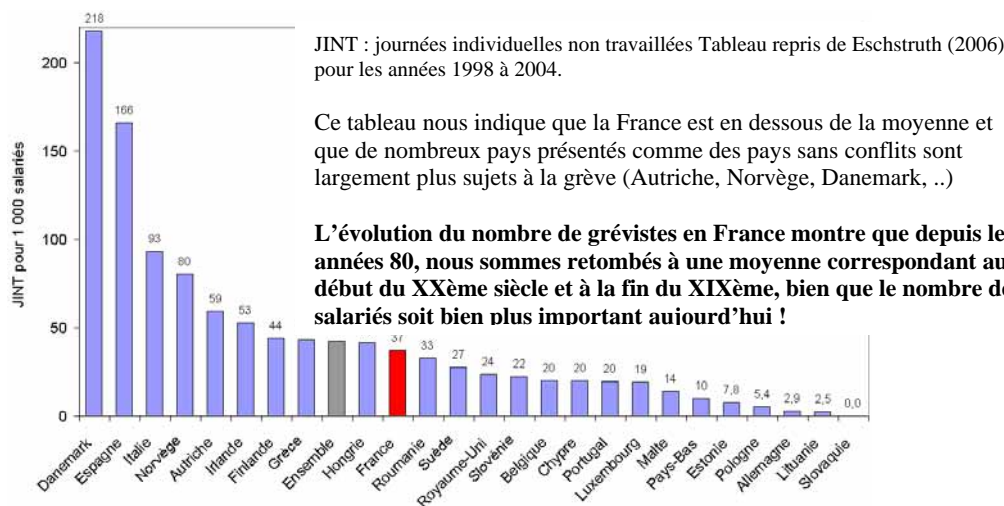
Les usagers veulent un service public de qualité toute l'année : des trains, des bus, des métros, des tramways en nombre suffisant, à l'heure, pas supprimés, propres, du personnel formé pour accueillir, renseigner, acheminer en toute sécurité.

Nous sommes tous concerné-e-s !

La loi votée le 2 août vise le personnel des entreprises de transport de voyageurs : que ce soit du secteur public (SNCF, RATP) ou privé (la majorité des transports urbains). De plus, cette loi se termine par un article qui prévoit son élargissement aux autres modes de transport (aérien, maritime) après mars 2008, et plusieurs membres de la majorité présidentielle ont indiqué leur volonté de l'étendre aussi à l'Education Nationale ou La Poste par exemple.

Bref, ils veulent s'en prendre au droit de grève, dans tous les secteurs où il s'exerce encore ... considérant que dans la majeure partie des entreprises privées, le rapport de forces favorable au patronat permet d'éviter les grèves par crainte des sanctions, des licenciements, et du chômage.

Gouvernement et MEDEF veulent affaiblir les secteurs où ils craignent le plus de résistance, pour s'en prendre ensuite à tous les salarié-e-s, du public et du privé : bien des projets antisociaux se cachent derrière cette loi antigrève !



Sur les 27 pays de l'Union Européenne, seulement 7 prévoient un service minimum dans les transports en cas de grève ... et encore, ceci dans des conditions forts différentes, et avec une utilité très aléatoire comme on a pu le voir lors d'une grève des transports urbains qui paralysa toutes les villes italiennes durant des semaines, ... malgré l'obligation légale du service minimum !

Un front unitaire usagers/salarié-e-s des transports !

A la SNCF, la RATP, dans les transports urbains de toutes les villes, mais aussi dans tous les services publics, nous voulons non pas de l'annonce démagogique d'un service minimum lors des grèves, mais un service maximum tout au long de l'année et sur tout le territoire.

Les associations d'usagers ne s'y trompent pas : leur priorité n'est pas le débat sur le « service minimum », mais la lutte pour renforcer les moyens dédiés aux transports collectifs. La fédération SUD-Rail et la Fédération des Usagers des Transports et Services Publics ont commencé un travail commun d'information, de mobilisation, à l'échelle nationale. Sur le plan local, de nombreuses initiatives communes, unissant des syndicats et des associations d'usagers de la FUTSP, de la FNAUT ou non affiliées. Ligne par ligne, développons ce travail commun qui permet de mettre en évidence les véritables problèmes et les réels besoins !

Et le service minimum de la démocratie ?

A l'Assemblée Nationale, il y a 577 députés :

- Groupe UMP : 313 membres, 8 apparentés.
- Groupe socialiste, radicale, citoyen et divers gauche : 186 membres, 18 apparentés.
- Groupe de la gauche démocrate et républicaine : 24 membres, 0 apparenté.
- Groupe nouveau centre : 20 membres, 1 apparenté.
- Députés n'appartenant à aucun groupe : 7.

La loi antigrève a été votée à l'Assemblée Nationale par ... 96 pour, 22 contre, 0 abstentions.

Il est vrai que ... *"Quand on gagne pas mal de sous chaque mois, et qu'en plus on paie pas le train (contrairement à des dizaines de milliers de travailleurs/ses du rail), il est tentant de pas rester à Paris au mois d'août ... quitte à ne pas respecter l'obligation de continuité de « service public de la démocratie parlementaire" ...*

Le syndicalisme interprofessionnel que nous défendons à Solidaires a un rôle important à jouer. La majorité des usagers des transport « au quotidien » sont des salarié-e-s, leurs revendications à ce titre doivent être prises en compte par les organisations syndicales : prise en charge de la totalité des frais de transport par l'employeur, prise en compte du temps de trajet dans le temps de travail pour contrecarrer l'éloignement de plus en plus imposé, droit à des conditions de transport correctes. De même, un effort d'information est nécessaire pour que chacun-e comprenne les motifs de grèves qui peuvent déranger dans la vie quotidienne.